

ACTUALITÉS DU SAGE Sioule

Le 7 et 8 octobre dernier se sont tenues les commissions thématiques sur la gestion qualitative, quantitative et des espaces et des espèces du territoire. C'est ainsi, plus de 100 personnes qui ont travaillé sur les scénarios alternatifs du SAGE.

En effet, le scénario tendanciel a permis d'apprécier le niveau de satisfaction des enjeux du SAGE, identifiés collectivement lors du diagnostic global. Certains enjeux sont alors apparus satisfaits à moyen terme compte tenu des politiques actuelles et à venir. D'autres non. L'objet des scénarios alternatifs consiste donc à proposer pour ces derniers, des solutions qui pourraient être mises en œuvre en application du SAGE.

THÈMES	ENJEUX	IMPORTANCE	SATISFACTION DE L'ENJEU
Gestion quantitative	Préserver les ressources en eau du bassin de la Bouble	Forte	Oui
	Préserver les ressources en eau de la Chaîne des Puys	Moyenne	Partielle
Gestion qualitative	Réduire la pollution organique	Forte	Partielle
	Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses	Forte	Partielle
	Réduire la pollution par les nitrates	Faible	Oui
	Maîtriser la pollution par les pesticides	Faible	Partielle
Gestion des espaces et des espèces	Protéger la Santé en protégeant l'environnement	Faible	Partielle
	Rouvrir les rivières aux poissons migrateurs	Forte	Partielle
	Limitier les impacts des plans d'eau	Forte	Partielle
	Préserver les zones humides et la biodiversité	Forte	Partielle
	Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau en préservant les têtes de bassin	Forte	Partielle
	Mieux gérer les activités aux abords des cours d'eau	Moyenne	Partielle
	Lutter contre les espèces envahissantes	Faible	Partielle
	Organiser l'entretien des milieux aquatiques	Forte	Non

Détermination de la satisfaction des enjeux suite au travail réalisé dans le scénario tendanciel.

Le rendu de ce travail est prévu en début d'année 2011.

ZOOM SUR Le CONTRAT TERRITORIAL

Dans notre précédent numéro, trois pages étaient consacrées à la présentation du projet de Contrat Territorial du bassin versant de la Sioule. Afin de vous tenir au mieux informé des avancées du projet, la lettre du Contrat Territorial va désormais voler de ses propres ailes avec une publication distincte de la lettre du SAGE. Sa prochaine parution est prévue pour janvier 2011.

En bref, un aperçu des opérations qui ont d'ores et déjà débutées :

- Jenzat : suivi du projet de réaménagement du camping municipal.
- Menat : mise en place d'un comité de pilotage, assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude pré-opérationnelle d'arasement du seuil de Menat.
- Chateaufort-les-Bains : suivi et aide technique au PAB pour le projet de réouverture du ruisseau de Cubes et suppression des ouvrages infranchissables pour la migration piscicole.
- Pontgibaud : conseil au montage du projet d'aménagement halieutique de la Promenade de l'Europe.

Des actions de communication sont également programmées :

- L'information de chaque communauté de communes sur le rôle et les actions financières dans le cadre du Contrat Territorial.
- L'intervention auprès d'étudiants de BTS de Rochefort Montagne sur la gestion des milieux aquatiques du bassin versant de la Sioule.

Pour mieux connaître vos attentes sur la gestion des cours d'eau, les problèmes que vous rencontrez, les projets que souhaitez réaliser, vous serez bientôt sollicités dans la co-construction du programme de restauration et d'entretien de la Sioule et de ses affluents.

Contact : Thibaud WYON - Tél. 04 70 90 78 30 - Mail : smat3@wanadoo.fr

UN POINT SUR LA NOUVELLE PORTÉE JURIDIQUE DU SAGE

Le décret n°2007-1213 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement est paru le 10 août 2007. Ce décret d'application de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de décembre 2006 concerne :

- la délimitation du périmètre des SAGE,
- l'élaboration des SAGE,
- les Commissions Locales de l'Eau,
- le contenu des SAGE.

Deux documents principaux renforcent la portée juridique du SAGE :

- le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Il doit fixer les objectifs à atteindre, définir les priorités à retenir et les conditions de réalisation des objectifs de gestion durable de la ressource en eau, en évaluant notamment les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre du schéma.

Le PAGD peut, par exemple, établir un inventaire des obstacles à la continuité écologique, identifier des zones humides d'intérêt ou des zones naturelles d'expansion des crues.

- le Règlement

Il définit des mesures précises permettant la réalisation des objectifs exprimés dans le PAGD, avec à l'appui des documents cartographiques. Ainsi, le règlement peut :

- définir des priorités d'usage de la ressource en eau et la répartition de volumes globaux de prélèvements par usage, notamment en période d'étiage.
- définir les mesures nécessaires à la restauration et à la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.
- indiquer parmi les ouvrages hydrauliques recensés, ceux qui sont soumis, sauf raison d'intérêt général, à une obligation d'ouverture régulière de leurs vannages afin d'améliorer le transport naturel des sédiments et d'assurer la continuité écologique.

Portée juridique du PAGD

Les décisions applicables dans le périmètre du SAGE prises dans le domaine de l'eau par les autorités administratives doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le PAGD.

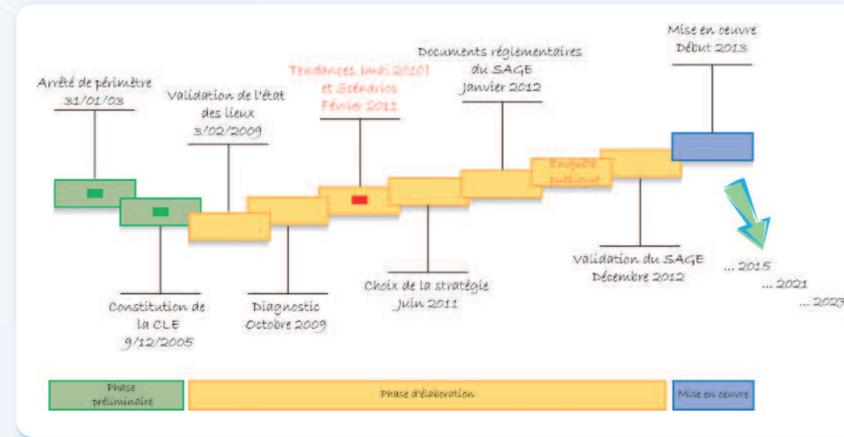
Ex : les Schémas Départementaux des Carrières, les documents d'urbanisme (Schémas de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme, cartes communales), les autorisations de l'administration prises en application de la loi sur l'eau (prélèvements, travaux en cours d'eau ...)

Portée juridique du règlement

Le règlement et ses documents cartographiques sont opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de toutes installations, ouvrages, travaux ou activités mentionnés à l'article L.214-2 du Code de l'environnement.

La LEMA a renforcé la portée juridique des SAGE, mais la Commission Locale de l'Eau reste avant tout un lieu d'échanges et de co-construction d'une politique décentralisée de la ressource en eau. La traduction des actions nécessaires pour la gestion équilibrée de cette ressource dans le PAGD et le règlement s'effectuera dans ce cadre-là.

OÙ EN SOMMES-NOUS DANS LE SAGE



Contact

SMAD des Combrailles : Cécile Fourmarier - Animatrice du SAGE Sioule - Place Raymond Gauvin - BP 25 - 63390 Saint-Gervais d'Auvergne
Tél. 04 73 85 82 08 - Fax. 04 73 85 79 44 - Mail : fourmarier@combrailles.com

Retrouvez toutes les informations sur le SAGE sur www.combrailles.com
rubrique le Pays, ses acteurs et les politiques publiques - les outils réglementaires



Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule

• Directeur de publication : Pascal ESTIER, Président de la CLE • Rédaction : Cécile Fourmarier-Molas, Thibaud Wyon • Conception et réalisation : ©Turbulences - Commission Locale de l'Eau (CLE) • Imprimeur : Graphi Imprimeur • Crédits photos : SMAD, Cécile Fourmarier-Molas, Thibaud Wyon, Emmanuel Amor, Romain Legrand (CEPA), Vincent Molinier, Magalie Rambourdin, Alexandra Dussaby, Conservatoire des Sites de l'Allier • Impressions : 2000 ex • ISSN : 1957-4754.



LA LETTRE DU

SAGE SILOULE

N°5
Décembre 2010



Sommaire	
SCÉNARIO SOCIO-ÉCONOMIQUE	P. 2
SCÉNARIO QUALITÉ QUANTITÉ	P. 3
SCÉNARIO GESTION DES ESPACES ET DES ESPÈCES	P. 4

Après les premières études, de constat et d'appropriation du bassin, que constituent l'Etat des lieux et le Diagnostic, il était nécessaire de faire la projection de l'état du territoire à l'horizon 2015 au minimum, dans les conditions actuelles, sans mise en œuvre de mesures nouvelles de protection ou de modification d'usages.

Cette projection, qui suit donc la « tendance », s'intitule de façon appropriée le Scénario tendanciel ; il met en évidence les niveaux de satisfaction des enjeux arrêtés au Diagnostic, que le tableau en pages intérieures détaille.

Validé par la Commission Locale de l'Eau (CLE) en mai dernier, ce scénario constitue un point d'articulation qui ouvre le champ des études complémentaires et l'identification des leviers d'intervention dans les secteurs prioritaires, afin que tous les enjeux soient approchés dans leur satisfaction réelle, pour un résultat efficace.

Ces études préciseront les Scénarii alternatifs, appuyés sur des réflexions environnementales, matérielles et économiques qui dépasseront de façon raisonnée le « laisser faire », pour que l'objectif du bon état des eaux, à long terme, soit une réalité sur le bassin de la Sioule.

Dans cette démarche de projet, le SAGE s'appuie toujours, au travers des commissions thématiques, sur la participation et la réflexion des acteurs du territoire.

La concertation doit prévaloir à la mise en place du cadre réglementaire qui clôturera la procédure et qui devra être le garant d'une conciliation entre l'évidence de la protection de la ressource en eau et la vie sur le territoire exprimée par les usages traditionnels ou futurs tout comme les activités humaines.

La préservation obligatoire du patrimoine commun qu'est la ressource en eau est l'affaire de tous.

Le Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE)
Pascal ESTIER



Quelles tendances d'évolution du territoire de la Sioule si on reste sans le SAGE ?

SCENARIO TENDANCIEL SOCIO-ECONOMIQUE

Bouble et Moyenne Sioule

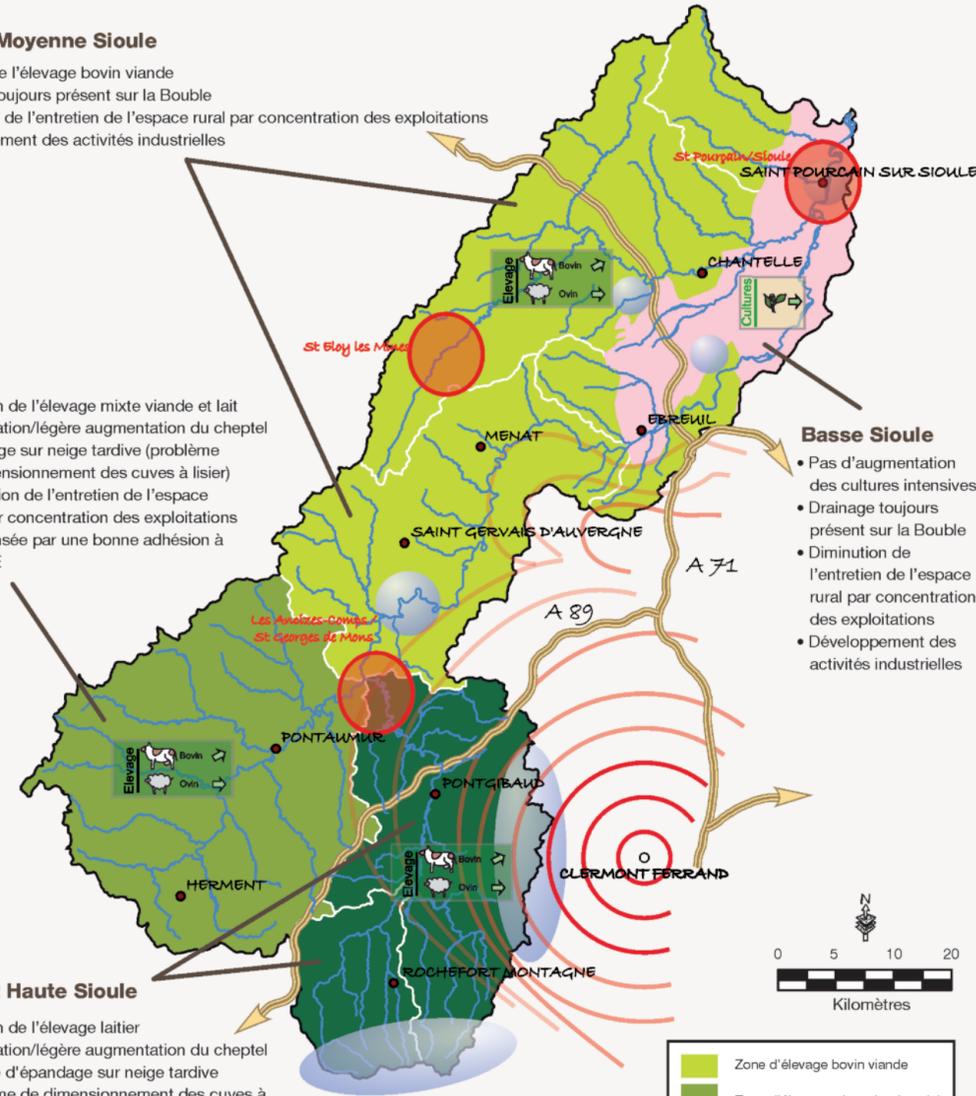
- Maintien de l'élevage bovin viande
- Drainage toujours présent sur la Bouble
- Diminution de l'entretien de l'espace rural par concentration des exploitations
- Développement des activités industrielles

Sioulet

- Maintien de l'élevage mixte viande et lait
- Stabilisation/légère augmentation du cheptel
- Epandage sur neige tardive (problème de dimensionnement des cuves à lisier)
- Diminution de l'entretien de l'espace rural par concentration des exploitations compensée par une bonne adhésion à la PHAE

Miouze et Haute Sioule

- Maintien de l'élevage laitier
- Stabilisation/légère augmentation du cheptel
- Episode d'épandage sur neige tardive (problème de dimensionnement des cuves à lisier qui perdurent)
- Achevement des mises aux normes des petits bâtiments agricoles
- Diminution de l'entretien de l'espace rural par concentration des exploitations compensée par une bonne adhésion à la PHAE
- Augmentation de l'influence de l'agglomération Clermontoise :
 - Plus de population et de perspectives de développement
 - Accroissement des pressions sur les milieux
- Développement des activités industrielles



SCENARIO TENDANCIEL DE GESTION DES ESPACES ET DES ESPECES

Moyenne Sioule

- Evolution de la réglementation permettant de maîtriser des dégradations des cours d'eau et des zones humides
- Limitation des nuisances au niveau actuel (abreuvements, étangs...)
- Constance de la qualité des eaux avec un problème naturel d'arsenic et d'agressivité des eaux dû à la géologie des sols
- Atteinte des objectifs de la DCE pour les macropolluants et les nitrates mais pas d'amélioration des pollutions par les micropolluants
- Pas d'amélioration de l'eutrophisation des plans d'eau
- Peu d'amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et de la continuité écologique
- Programme de préservation des zones humides en cours mais réparties inégalement sur le territoire
- Diminution du nombre de nouveaux plans d'eau

Complexe de Fades-Queuille



Sioulet, Haute Sioule et Miouze

- Evolution de la réglementation permettant de maîtriser des dégradations des cours d'eau et des zones humides limitation des nuisances au niveau actuel (abreuvements, étangs...)
- Constance de la qualité des eaux avec un problème naturel d'arsenic et d'agressivité des eaux dû à la géologie des sols
- Atteinte des objectifs de la DCE pour les macropolluants et les nitrates mais pas d'amélioration des pollutions par les micropolluants
- Peu d'amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et de la continuité écologique
- Programme de préservation des zones humides en cours mais réparties inégalement sur le territoire
- Pas de progression des plantations de résineux sur le bassin de la Miouze

Basse Sioule et Bouble

- Evolution de la réglementation permettant de maîtriser des dégradations des cours d'eau et des zones humides
- Limitation des nuisances au niveau actuel (abreuvements, étangs...)
- Mise en place des volumes maximaux prélevables qui profite à la biologie et à la qualité des eaux
- Atteinte des objectifs de la DCE pour les macropolluants et les nitrates mais pas d'amélioration des pollutions par les micropolluants
- Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et de la continuité écologique avec la mise en place du contrat territorial
- Préservation inégale des zones humides
- Amélioration de la gestion hydraulique des microcentrales conditionnée par les travaux du SAGE
- Diminution du nombre de nouveaux plans d'eau

Basse Sioule et Bouble

- Ressources disponibles :
 - Aquifères de socle peu productifs sur la Bouble
 - Alluvions sédimentaires sur la Basse Sioule avec quelques captages
- Stabilisation/légère baisse des prélèvements AEP
- Gestion volumétrique des prélèvements dans l'Allier
- Mise en conformité des STEP de plus de 2000 EH
- Amélioration des rejets des STEP de 200 à 2000 EH
- Amélioration des prélèvements en eau et rejets industriels
- Poursuite des diagnostics d'assainissement non collectif et du contrôle de conformité des installations neuves
- Mise aux normes des points noirs en assainissement non collectif

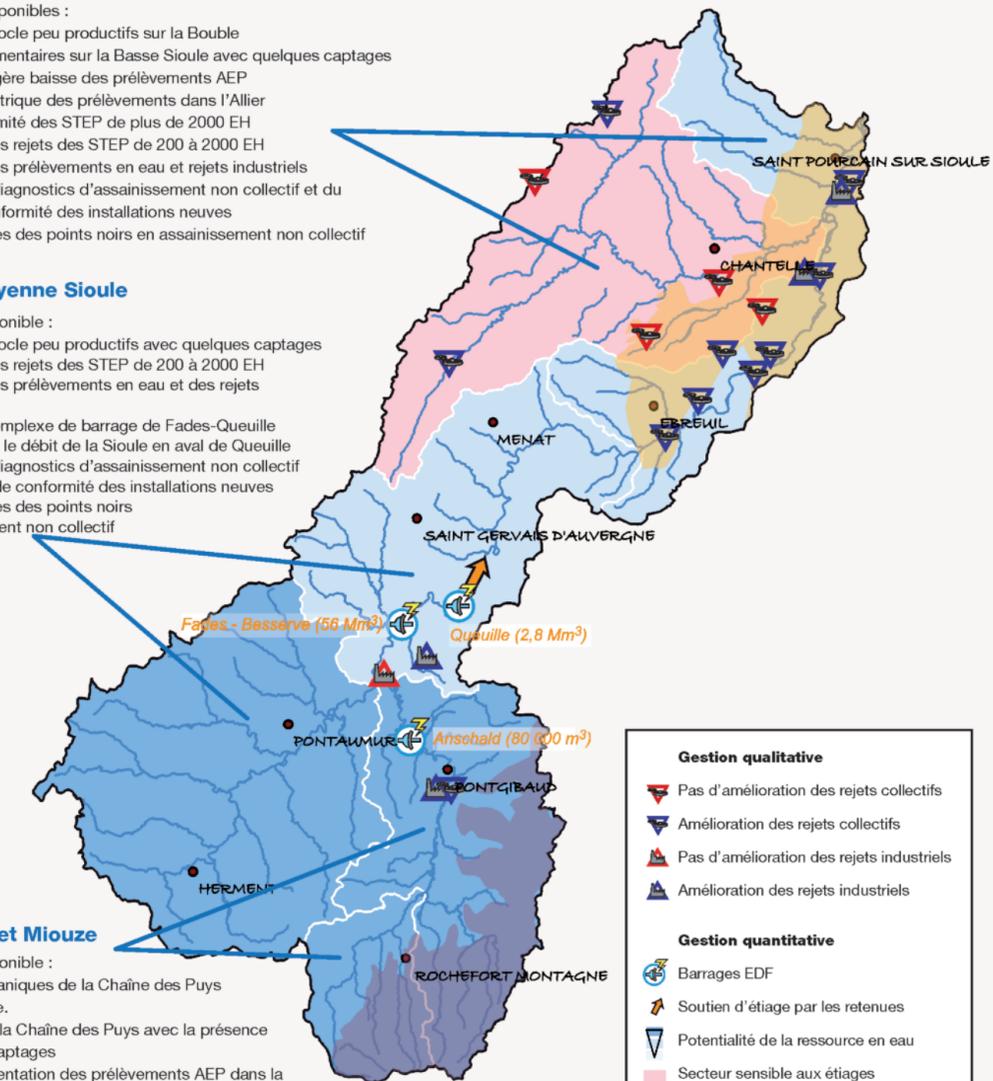
Sioulet et Moyenne Sioule

- Ressource disponible :
 - Aquifères de socle peu productifs avec quelques captages
- Amélioration des rejets des STEP de 200 à 2000 EH
- Amélioration des prélèvements en eau et des rejets industriels
- Présence du complexe de barrage de Fades-Queuille qui conditionne le débit de la Sioule en aval de Queuille
- Poursuite des diagnostics d'assainissement non collectif et du contrôle de conformité des installations neuves
- Mise aux normes des points noirs en assainissement non collectif

Haute Sioule et Miouze

- Ressource disponible :
 - Aquifères volcaniques de la Chaîne des Puys et du Montdore.
- Exploitation de la Chaîne des Puys avec la présence de nombreux captages
- Risque d'augmentation des prélèvements AEP dans la Chaîne des Puys due au développement du Grand Clermont
- Amélioration des rejets des STEP de 200 à 2000 EH
- Poursuite des diagnostics d'assainissement non collectif et du contrôle de conformité des installations neuves
- Mise aux normes des points noirs en assainissement non collectif

SCENARIO TENDANCIEL QUALITATIF ET QUANTITATIF



La phase de scénarii alternatifs permettra de définir les moyens d'atteindre les objectifs de bon état pour les enjeux non satisfaits actuellement.